



**TRANSPLANT
QUÉBEC**

Ensemble pour
le don d'organes,
pour la vie

Don d'organes au Québec : Saviez-vous que...

Transplant Québec est
l'organisme responsable
du don d'organes au Québec



Il souligne
ses **55 ans**
en **2025**

Le Québec est
un fleuron en matière
de don d'organes
au Canada



Quelques exemples :

- 1^{re} transplantation rénale en 1958 entre donneur vivant et receveur apparentés
- 1^{re} greffe cardiaque en 1968
- 1^{re} greffe du visage en 2018

Un donneur peut
sauver jusqu'à
8 vies



et redonner la santé
à **20 autres personnes**
par le don de tissus

Au Québec :

- Le plus jeune donneur avait 48 heures et le plus âgé, 92 ans



- **551 personnes** ont bénéficié d'une transplantation au Québec en 2024
- **856 personnes** étaient inscrites sur la liste d'attente unique gérée par Transplant Québec (au 31 décembre 2024)

1 greffe de rein
= 1 personne qui quitte la dialyse
= au minimum 50 000 \$
d'économies par année



En 2023, il y a eu
317 greffes de reins
ce qui équivaut à plus de
15 millions \$ d'économies

92% des Québécois
sont favorables
au don d'organes



Ils le font pour sauver des vies
et sont fiers de le faire

(Source : Léger Marketing, octobre 2018)



**TRANSPLANT
QUÉBEC**

Ensemble pour
le don d'organes,
pour la vie

Dites-le comme vous voulez, mais dites-le.

Consentement, inscription et avenir

Au Québec, chaque citoyen doit faire connaître sa volonté soit verbalement devant deux témoins, soit par écrit tel que précisé dans le *Code civil du Québec*.

Trois façons de signifier son consentement au Québec :

1. En signant son formulaire *Consentement au don d'organes et de tissus* du registre de la Régie de l'assurance maladie du Québec : soit lors du renouvellement de la carte d'assurance maladie, soit en le commandant par téléphone au 1.800.561.9749
2. En rencontrant son notaire pour faire inscrire son consentement (ou son refus) au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec
3. En signant l'autocollant de consentement à apposer à l'endos de la carte d'assurance maladie lors du renouvellement de sa carte
ditesle.ca

Les inscriptions aux registres

Au 31 décembre 2024, **plus de 4 Québécois sur 10 ont officialisé leur consentement au don d'organes et de tissus** dans un des registres.

- 3 828 052 dans le registre de la RAMQ (*OUI* seulement) (depuis 2010)
- 2 833 339 dans le registre de la Chambre des notaires du Québec (85 % *OUI* et 15 % *NON*) (depuis 2005)

Transplant Québec rappelle que l'inscription dans un des registres constitue la meilleure manière de confirmer son consentement. Cette inscription est durable dans le temps, n'a pas besoin d'être renouvelée et est accessible au moment opportun par le personnel autorisé.



Chaque citoyen devrait faire connaître sa volonté à ses proches. C'est important. Le don d'organes au décès survient presque toujours à la suite d'un événement subit (hémorragie cérébrale massive, trauma crânien, etc.). Malgré les efforts des équipes médicales pour sauver la vie de la personne, ce type d'événement mène souvent à la mort. La famille est alors en situation de crise. Lorsqu'une personne a fait connaître sa volonté par écrit et qu'elle en a parlé à ses proches, cela facilite le processus de don. La famille, qui a un rôle incontournable dans le processus en don d'organes, est alors plus encline à contribuer à la réalisation du don (sauf de très rares exceptions).

Lorsqu'une personne a fait connaître sa volonté par écrit et qu'elle en a parlé à ses proches, cela facilite le processus de don.

Seulement 1,4 % des personnes qui décèdent à l'hôpital sont susceptibles de devenir des donneurs d'organes, soit un maximum de 450 personnes annuellement pour le Québec, si toutes les conditions sont réunies à chaque fois.

C'est pourquoi chaque consentement compte.

L'avenir du don d'organes c'est un système plus performant qui :

-  assure la formation constante des professionnels 
-  améliore l'organisation des services dans les hôpitaux 
-  assure l'éducation du public 